

ÉDITO

: La CFDT est et sera toujours au plus près des salarié.e.s

Les ordonnances auraient pu être une opportunité pour améliorer les relations sociales et leur donner davantage de maturité et de responsabilités. Si certaines mesures vont dans le sens d'un dialogue social de qualité, il n'en reste pas moins que d'autres amplifient un déséquilibre déjà existant, en particulier dans les entreprises de moins de 50 salariés. Le risque est de voir émerger des situations dangereuses et peu empreintes de démocratie sociale.

Concernant le secteur du travail temporaire, la nouvelle articulation entre les négociations de branche et d'entreprise peut être l'occasion d'instaurer de meilleures relations sociales.

Néanmoins, le fait que les branches des différents secteurs puissent négocier le nombre de renouvellements possibles ou le délai de carence entre deux contrats, en contrepartie d'engagements pour empêcher le recours systématique aux CDD, va poser un souci de gestion non négligeable à celle de l'intérim. L'étendue des contrats de chantier à tous les domaines d'activité peut également, dans une moindre mesure, impacter notre activité.

C'est la raison pour laquelle ces prochains mois seront déterminants pour la branche, en fonction de la sortie des décrets. Nous devons être attentifs et forces de propositions vis-à-vis des autres branches mais aussi très vigilants vis-à-vis du Prisme.

Dans cette période de profonds changements, il nous faut faire bloc et preuve de pédagogie envers les adhérent.e.s pour mieux se comprendre et agir ensemble au sein des entreprises. Car, ne perdons pas de vue que la CFDT est et sera toujours au plus près des salarié.e.s pour une perpétuelle amélioration du dialogue social. :

Laurence Segura



Laurence Segura
Secrétaire fédérale

Bulletin aux adhérent.e.s.
Edition : Fédération des Services CFDT
Directeur de la publication :
Olivier Guivarch
CPPAP : 1009 S 07027
Conception et impression :
Inckôo 75017 Paris
Supplément du magazine fabriqué
selon les normes environnementales
de développement durable.

octobre-novembre-décembre 2017
Supplément à Inform'Action n° 299



cfdt-services.fr

SOMMAIRE

• ÉDITO

- VIE DE LA BRANCHE
- VIE DES ENTREPRISES

: Mutuelle



Une réunion exceptionnelle de la commission mutuelle s'est tenue le 26 octobre pour statuer rapidement sur le pilotage des dispositifs optionnels d'intérimaires santé. En effet, les co-assureurs ont confirmé des éléments préoccupants quant aux déséquilibres de ces dispositifs, notamment sur les adhésions anticipées (moins de 414 h) et les enfants, principalement sur le périmètre « *garanties du régime de base* ». Suite aux échanges et aux débats, la commission a proposé un schéma alternatif reposant sur le principe d'un partage des efforts en trois tiers par les trois parties prenantes, selon le schéma

suivant :

- une augmentation « *raisonnable* » des cotisations (à hauteur de l'équivalent d'un tiers de l'effort jugé nécessaire à l'équilibrage des comptes) ;
 - une contribution de la branche au travers d'une subvention d'équilibre par le Fastt, à hauteur de la moitié du déficit qui serait constaté en 2018 après application des augmentations de cotisations ;
 - la conservation par les co-assureurs de l'autre moitié du déficit.
- Par ailleurs, les partenaires sociaux ont convenu de limiter les ambitions d'améliorations de la « *Garantie +* ». Les co-assureurs ont

validé les augmentations de tarifs limitées, telles qu'envisagées lors de la commission. Le comité paritaire de gestion du Fastt sera invité à confirmer l'engagement financier correspondant au schéma proposé par les partenaires sociaux, soit sur la base de la proposition faite en séance, soit sur la base d'une nouvelle proposition qui sera présentée par les co-assureurs qui souhaiteraient un engagement plus important de la part de la branche au travers du Fastt. La prochaine négociation portera sur la prévoyance et la branche lancera début 2018 un appel d'offres selon un cahier des charges établi d'ici la fin de l'année.

: Représentativité

Les organisations syndicales suivantes sont reconnues représentatives à la fois dans le champ d'application des accords nationaux professionnels

concernant le personnel intérimaire des entreprises de travail temporaire (n° 2378) et dans le champ d'application des accords nationaux professionnels concer-

nant le personnel permanent des entreprises de travail temporaire (n° 1413) :

- **la CFDT : 25,93%** ;

- la CGT : 23,96% ;
- l'UNSA : 15,27% ;
- la CGT-FO : 13,75% ;
- la CFTC : 11,16% ;
- la CFE-CGC : 9,93%.

VIE DES ENTREPRISES

: Randstad



La direction a arrêté brutalement la négociation sur le contrat de génération sous prétexte que cela n'était plus obligatoire dans le projet

des ordonnances !

Des négociations sont en cours sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

(GPEC), le droit à la déconnexion, l'égalité professionnelle et, notamment, la subvention du comité central de l'unité économique et sociale (CCUES).

: Crit Intérim

Les élections de l'UES Crit Intérim qui devaient avoir lieu en janvier 2018, ont été reportées à courant 2018. Plusieurs négociations sont en cours : contrat de génération, NAO et aménage-

ment du temps de travail. Pour rappel, lors des dernières NAO, seule la CFDT était signataire. Nous avons obtenu :

- l'attribution d'une prime « *exceptionnelle* » de 1 400 € ;

- la dotation supplémentaire aux budgets des ASC : + 100 000 € ;
- l'affiliation au CE des agences d'un crédit imputé sur le CICE, porté de 1% à 1,5% du CA brut des agences pour 2017.